FRC11029, 1.

MÉMOIRE
DU CARDINAL DUBOIS
AU RÉGENT,

Sur les États-Généraux que ce Prince avoit envie de convoquer, quand le Syſtême eut mis l'État en deſordre (*).

MONSEIGNEUR,

Ce n'eſt pas ſans raiſon que les Rois de France ſont parvenus à éviter les Aſſemblées connues ſous le nom d'États-Généraux. Un Roi n'eſt rien ſans ſes Sujets ; & quoiqu'un Monarque en ſoit le Chef, l'idée qu'il tient d'eux tout ce qu'il eſt & tout ce qu'il poſsède, l'appareil des Députés du Peuple, la permiſſion de parler devant le Roi, de lui préſenter des Cahiers de Doléances, *ont je ne ſais quoi de triſte* qu'un grand Roi doit toujours éloigner de ſa perſonne.

Quelle ſource de déſeſpoir futur pour V. A. R. qui peut un jour régner en France, la mort du jeune Roi étant dans l'ordre des choſes poſſibles, ſi elle changeoit, par une détermination pareille, la forme du plus puiſſant Royaume du monde, ſi elle aſſocioit des

(*) Le Régent s'y étoit décidé ſur un Mémoire préſenté par le Comte de Boulainvilliers.

THE NEWBERRY LIBRARY

Sujets à la Royauté, ſi elle établiſſoit en France le régime de l'Angleterre !

L'Eſpagne, la France, le Pape, les Pays héréditaires, la Maiſon d'Autriche, tous les Monarques de l'Europe, excepté ceux qui règnent en Angleterre, en Hongrie, en Pologne, ont reconnu les vices réſultans du pouvoir partagé. Le Pape a lié les mains à ſes Cardinaux avec leſquels ſe terminoient les Sanctions de ſon Gouvernement. L'Eſpagne a abaiſſé ſes Grands, & perdu de vue ſes Cortès. Le ſalut de l'État a ſuivi ces opérations, puiſque dans un Empire ou deux Puiſſances agiſſent concurremment, on ne voit que troubles & diſſentions, tandis que la paix règne dans celui où le *pouvoir abſolu* peut ſoumettre les paſſions & les volontés trop hardies qui s'élèvent chaque jour dans un Gouvernement.

Que V. A. R. réfléchiſſe un moment ſur ce qui ſe paſſe en France. Le Roi établit une Loi ou crée des Impôts. La Loi, déjà diſcutée dans ſon Conſeil, émane de la plénitude de ſon autorité, & il l'envoie à ſes Parlemens pour la faire exécuter. Quelle force pourroit s'oppoſer alors à l'exécution de la volonté du Roi ? Les Parlemens : ils ne peuvent faire que des Remontrances ; encore eſt-ce une grace qu'ils doivent à V. A. R., le feu Roi, extrêmement jaloux de ſon pouvoir, leur ayant ſévèrement défendu d'en faire. Encore ſi, toutes leurs Remontrances finies, il ne plaît pas au Roi de retirer ou de modifier la Loi, ils la doivent enregiſtrer ; & ſi, au contraire, le Parlement la refuſe encore, le Monarque lui envoie des ordres ultérieurs pour le forcer d'enregiſtrer : alors paroiſſent de nouvelles Remon-

trances qui ſentent la faction. Les Parlemens ne manquent pas de faire entendre qu'ils repréſentent les Peuples, qu'ils ſont les Stations de l'État, les Gardiens des Loix, les Défenſeurs de la Patrie, avec bien d'autres raiſons de cette eſpèce : à quoi l'Autorité répond par un ordre d'enregiſtrer, ajoutant que les Officiers du Parlement ne ſont que les Officiers du Roi, & non les Repréſentans de la France, Petit-à-petit le feu s'allume au Parlement, les factions s'y forment & s'agitent; alors il eſt d'uſage de tenir un *Lit-de-Juſtice*, pour conduire, au point qu'il faut, MM. du Parlement. S'ils ſe ſoumettent, on eſt obéi, & c'eſt tout ce que peut vouloir le plus grand Roi du monde; s'ils réſiſtent encore au retour dans leurs Chambres, on exile les plus mutins, les Chefs des factions, ou bien on exile à Pontoiſe tout le Corps du Parlement : alors on ſuſcite contre lui la Nobleſſe ou le Clergé, ſes ennemis naturels; on fait chanter des chanſons; on fait courir des Poéſies plaiſantes & fugitives, opérations dont nous connoiſſons bien aujourd'hui la marche & les réſultats, n'occaſionnant que des émotions légères qui n'ont aucun grave inconvénient; & le Parlement n'eſt pas moins exilé pour avoir été déſobéiſſant. On prend les jeunes Conſeillers, qui dominent dans ce Corps, par famine; & l'ordre des choſes leur commande impérieuſemenr de revenir à leurs foyers, à leurs femmes entretenues, à leurs véritables épouſes. On enregiſtre, ou on obéit & l'on revient dans la Capitale. Voilà, Mgr. toute *la méchanique* de ces circonſtances qu'il ſeroit bien dangereux de changer.

173

A préſent, V. A. R. connoît-elle des moyens plus efficaces pour s'oppoſer aux entrepriſes d'une Aſſemblée qui ſeroit véritablement Nationale, & qui réſiſteroit à ſes volontés ? Le Monarque pourroit-il dire à la Nation comme au Parlement : *Vous n'êtes pas la Nation ?* Pourroit-il dire aux Repréſentans de ſes Sujets, qu'ils ne les repréſentent pas? Un Roi de France pourroit-il *exiler* la Nation pour ſe faire obéir, comme il exile les Parlemens ? Pourroit-il faire la guerre à la France en cas de refus de nouveaux Impôts ? Le Roi eſt aſſuré de ſes Troupes contre le Parlement? le ſeroit-il contre la France aſſemblée ? Où frapperoient donc le Soldat, l'Officier, le Général, ſans frapper contre leurs Compatriotes, leurs amis, leurs parens ou leurs frères ? N'oublions jamais que le *dernier malheur des Rois eſt de ne pas jouir de l'obéiſſance aveugle du Soldat*; que compromettre ce genre d'autorité, qui eſt la ſeule reſſource des Rois, c'eſt s'expoſer aux plus grands dangers, c'eſt-là véritablement *la partie honteuſe du Monarque*, qu'il ne faut pas montrer au Peuple, même dans les plus grands maux de l'État.

Voyez, Mgr. la rage de la Nation Angloiſe, preſque toujours aſſemblée en forme d'États-Généraux contre ſes Rois ; elle les a dévoué à la mort, banni & détrôné. L'Angleterre étoit pourtant jadis la Nation la plus Catholique, la plus ſuperſtitieuſe & la plus ſoumiſe des Nations à ſes Monarques. Eh ! Mgr. que votre bon eſprit éloigne de la France le projet dangereux de faire des François un Peuple Anglois & libre.